

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 26 (1989)
Heft: 949

Artikel: Gestion des déchets : les poubelles à la loupe
Autor: Imhof, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1011013>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les poubelles à la loupe

(pi) Les déchets urbains et toxiques (dites: spéciaux) sont d'actualité: Convention de Bâle (DP 947) et projet d'ordonnance fédérale instituant notamment l'interdiction des emballages en PVC, en aluminium et en fer blanc pour certains types de boissons et obligation de consigner les bouteilles. Ces mesures ont fait que les industriels, les ménages et les collectivités publiques se sont intéressés au contenu de nos poubelles. Nous vous proposons un petit tour d'horizon — incomplet — sur la question.

Lausanne informe

La Ville de Lausanne joue depuis longtemps un rôle de pionnier en matière de récupération et de tri des déchets: elle fut parmi les premières à organiser la récolte du verre, des piles et thermomètres au mercure, des huiles usagées, etc. La mise en valeur des déchets végétaux compostables fonctionne dans certains quartiers depuis l'automne 1988 et permet de produire un compost de haute qualité qui enrichit pelouses, parcs et jardins publics. Les Lausannois ont reçu dernièrement dans leurs boîtes aux lettres une double page A3 les informant avec humour et arguments sur la gestion du contenu de leurs poubelles et sur les comportements à adopter aussi bien lors de l'achat d'un bien qu'au moment de son élimination. Le document contient une foule de renseignements utiles et sa présentation comme son ton jovial devraient contribuer à une prise de conscience des Lausannois sur le problème des déchets urbains.

L'approche du Service d'assainissement reste toutefois très locale. Par exemple, lorsqu'on demande aux citoyens de récupérer les piles (*«sur 100 piles utilisées dans notre ville, 80 sont "larguées" dans la nature après usage»*) on oublie de dire ce qu'il en advient après ramassage. La lecture du dossier du BRRI (voir encadré) nous apprend que la plupart des piles suisses sont exportées, le plus souvent dans des décharges peu ou pas contrôlées, ou tout simplement confiées à des transitaires dont on ne sait trop ce qu'ils en font.

Les Lausannois auront peut-être des informations sur le parcours de leurs déchets dans une prochaine livraison de la feuille du Service d'assainissement...

Verre: du recyclage à la «recirculation»

Avec 23,7 kilos de verre récupéré par habitant, la Suisse est championne du recyclage. A tel point d'ailleurs qu'il y a saturation du marché pour le verre vert et que le prix offert aux communes n'a cessé de diminuer depuis 1973, passant de 40 à 25 francs. Pour le verre brun ou blanc, les prix ont au contraire augmenté, passant de 40 à 85 francs la tonne. Quant au verre mélangé, il n'est plus repris qu'à bien plaisir. Une industrie du recyclage a vu le jour dans notre pays et une firme, Vetropack, dispose d'une situation de monopole dans ce domaine. Industrie par ailleurs largement subventionnée, puisque le prix payé ne couvre la plupart du temps pas les frais de collecte et de transport.

Avec son projet d'ordonnance, le Conseil fédéral a provoqué une vive réaction de Vetropack, qui craint de sortir perdante de l'aventure. Si l'interdiction de certains types d'emballages polluants ou gourmands en énergie semble ne pas être trop remise en question (importateurs et fabricants pourront encore livrer le 7,5% de leur stock en boîtes en alu ou en fer blanc), c'est l'obligation de la consigne pour le 92,5% restant et pour l'entier des emballages d'une con-

tenance supérieure à 4 décilitres qui a provoqué la réaction des recycleurs: les bouteilles consignées peuvent être utilisées plusieurs dizaines de fois, ce qui supprime autant de passages dans les verreries. Grâce au fort taux de récupération, le contenu de nos poubelles ne va pas considérablement changer après l'introduction de l'ordonnance. Ce sont du moins les arguments de ses détracteurs. Il faut pourtant tenir compte du bilan énergétique et écologique de l'opération. A titre d'exemple, une bouteille réutilisée 40 fois comparée à celle à un seul usage fabriquée avec 43% de verre recyclé, nécessite une consommation d'énergie 4,8 fois moindre et a une charge polluante 10 fois moindre pour l'eau et 2,4 fois moindre pour l'air. Enfin, le volume du déchet se trouve réduit de 13,2 fois. Cette diminution de la quantité de verre usagé à récupérer est intéressante pour les finances communales puisque l'opération, comme on l'a dit, est déficitaire.

Il n'empêche que ce changement nécessitera une réorganisation de la récupération. Lausanne, à nouveau elle, a mené une étude, en réponse à une motion déposée au Conseil communal, et propose une nouvelle solution pour le recyclage.

Mettez des bouteilles dans votre jardin

Le chef-lieu vaudois est victime d'avoir été parmi les premiers à récupérer le verre: à l'époque, Vetropack ne réclamait pas que les bouteilles soient triées par couleurs. La ville a donc mis en place 66 postes de récupération — un pour 1900 habitants — alors que, parallèlement, 247 immeubles se dotaient d'un conteneur pour le verre. Ce réseau très dense assure un taux de récupération supérieur à d'autres villes et repose sur une participation importante du secteur privé. L'obligation d'un tri du verre par couleur ne permettrait pas de maintenir autant de lieux de récupération, le nombre des conteneurs nécessaires dans un immeuble passant de un à trois... Il existe également des bennes avec compartiments, mais leur dimension limite également le nombre d'endroits où elles peuvent être placées.

Ne désirant pas décourager ses habi-

tants, Lausanne a décidé de transformer le verre récupéré, par concassage, en matériau filtrant et d'enrobage, solution déjà adoptée dans la commune voisine de Renens. Il permet de remplacer avantageusement le sable et les 2800 tonnes produites annuellement devraient trouver preneur au sein même des services communaux.

Cette solution est intéressante parce qu'elle permet de revaloriser des déchets récupérables, certes, mais pour lesquels le marché est saturé. Il pourrait également s'agir d'une solution pour le recyclage des quantités que Vetropack ne voudra plus prendre en charge, diminuant ainsi les conséquences de son chantage aux autorités fédérales. Un privé pourrait songer à organiser la récupération dans les 70 communes abandonnées par le recycleur... Un peu de concurrence dans ce secteur serait finalement une bonne chose.

De la poubelle à la brique

L'usine Catrel à Moudon, qui fonctionne depuis peu, transforme les déchets en briques utilisables dans la construction. Si ce système est intéressant par son coût et le recyclage qu'il offre pour les déchets ménagers, une question subsiste: seuls les métaux ferreux sont extraits, à l'exclusion de tout autre tri. Le reste est «stabilisé», puis mélangé à d'autres matières pour être transformé en matériau de construction, qui contient donc des métaux lourds et des déchets toxiques si ceux-ci n'ont pas été triés à la source. Qu'en adviendra-t-il lorsque les bâtiments construits avec les briques Catrel seront démolis? La tendance actuelle est plutôt à séparer les différents types de déchets et à les stocker en des endroits contrôlables, pour ceux qu'il n'est pas possible de recycler ou d'éliminer. Catrel propose exactement le contraire — leur dispersion dans la nature à plus ou moins long terme sans réelle possibilité de contrôle — ce qui ne signifie pas forcément que cette solution soit à éliminer. Elle est en tout cas à suivre attentivement, en espérant que les générations futures ne nous accuseront pas d'inconscience quand elles découvriront ce que contiennent les murs de leurs maisons... ■

DÉCHETS «SPÉCIAUX»

Flops en stock

(pi) Le Bureau de reportage et de recherche d'informations (BRRI) est une agence de presse d'un genre nouveau. Fondée en décembre 1986 par Roger de Diessbach, qui collaborait au *Martin*, elle est spécialisée dans le journalisme d'investigation, l'information originale et révélatrice de la marche de notre société. Les cinq collaborateurs de l'agence réalisent une vingtaine de reportages par mois. Une quinzaine de journaux suisses sont abonnés au BRRI et chacun publie les papiers qui l'intéresse. En Suisse romande, 6 quotidiens sont abonnés: *24 heures*, *La Liberté/Le Courrier*, *La Tribune de Genève*, *L'Impartial*, *Le Pays* et *Le Nouvelliste*.

Avec son dossier sur le commerce des déchets dits «spéciaux», *L'Afrique a faim: v'là nos poubelles!*, le BRRI est allé plus loin. Il propose au lecteur les résultats d'une longue enquête sur ce nouveau genre d'échanges Nord-Sud. Révélé au public par le scandale des bateaux-poubelles errant de port en port à la recherche d'un lieu où décharger leur cargaison, médiatisé lors de la Conférence de Bâle qui a vu l'adoption d'une Convention sur les déchets toxiques, le problème est crucial tant pour les nations industrialisées que pour les pays en développement. Le Nord produit des déchets «spéciaux» en quantité et se heurte à l'opposition de ses populations lorsqu'il s'agit de construire

des installations d'élimination ou de stockage. De plus, le respect de législations sévères rend leur retraitement très onéreux. Le Sud a besoin de devises pour rembourser sa dette et s'équiper. Sa législation, quand elle existe, n'est pas trop tatillonne et facile à contourner et les bas salaires compensent le prix du transport.

Tout était en place pour que des hommes d'affaires songent à organiser l'exportation de nos déchets. Trop heureux de se débarrasser de leurs stocks, certains industriels et certaines communautés publiques n'y ont pas regardé de trop près avant de signer des contrats avec des transitaires peu scrupuleux. Sur le papier, tout fonctionnait. Sur le terrain par contre, c'était une autre histoire: conditions géologiques défavorables, menaces pour les nappes phréatiques de régions où l'eau est une denrée rare, usines «ultra-modernes» inexistantes, etc.

Il est malheureusement à craindre que la convention adoptée à Bâle ne suffise pas à mettre fin à cette nouvelle forme de colonialisme. Pour y parvenir, une seule solution: agir à la source et détruire dans le pays de production.

Dossier BRRI, *L'Afrique a faim: v'là nos poubelles!* Editions du CETIM (Centre Europe – tiers monde), 37, Quai Wilson, 1201 Genève. Tél.: 022 731 59 63. Egalement disponible en allemand.

Production et recyclage des déchets en Suisse

	Consommation en mille tonne/an	Recyclage en % effectif	Recyclage en % potentiel
Produits alimentaires	2600	5	30
Papier	1400	45	80
Verre	280	50	80
Matériaux de construction	55'000	5	75
Matières plastiques	630	5	30
Voitures	400	75	80
Métaux	2400	40	80
Aluminium	120	20	80

Source: *Neue Zürcher Zeitung*, 26 avril 1989. Ce journal a publié un cahier «Technologie und Gesellschaft» consacré à la gestion et à la récupération des déchets. Il contient des contributions intéressantes, notamment en ce qui concerne la gestion par intégration dans les circuits économiques plutôt que par la promulgation de lois, qu'il est toujours possible de contourner.